



**Mémoire prébudgétaire de 2019 présenté au
Comité permanent des finances de la Chambre des communes**

***Assurer la compétitivité du Canada en
édifiant des collectivités résilientes***

déposé le 27 juillet 2018

par Nastaran Moradinejad, présidente de l'AAPC

Recommandation n° 1 — Que le gouvernement intègre l'offre de services d'architecture de paysage dans tous les ministères, y compris ceux des Transports, de l'Infrastructure, des Travaux publics, de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture.

Recommandation n° 2 — Que le processus d'approvisionnement fédéral favorise la sélection basée sur les compétences plutôt que sur la soumission à meilleur prix pour l'embauche de professionnels du domaine de l'architecture de paysage.

Recommandation n° 3 — Que les investissements fédéraux dans l'infrastructure réalisés dans les collectivités partout au pays tiennent compte du rôle majeur que jouent les architectes paysagistes dans les équipes de projets travaillant à atténuer les changements climatiques grâce à des mesures d'adaptation et à la résilience.

Résumé

« Retenir les services d'un architecte paysagiste dès le début du processus de planification, génère habituellement un meilleur rendement du capital investi. Mais surtout, s'ils sont bien soutenus par des clients et des systèmes éclairés, les architectes paysagistes peuvent assurer un développement plus durable et résilient des villes et villages, des espaces urbains, des réseaux de transport, des parcs, des places, de l'agriculture, de la foresterie, de l'énergie et des réseaux hydrauliques, et peuvent créer un plus grand sentiment d'appartenance et communautaire. Tout cela est vital pour la santé, la richesse et le bien-être des communautés de tous les pays. »

— **Kathryn Moore, présidente de la Fédération internationale des architectes paysagistes**, dans un bulletin de la FIAP (juin 2018)

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) est heureuse de soumettre le présent mémoire et les recommandations qu'il contient dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales de 2019.

L'AAPC a été fondée en 1934 et représente plus de 2 000 architectes paysagistes partout au pays. À titre de porte-parole de la profession au Canada, l'AAPC défend l'intérêt de ses membres sur des questions comme l'aménagement et le réaménagement urbain, les collectivités durables, les changements climatiques et le patrimoine culturel.

La profession d'architecte paysagiste englobe la conception de tout ce qui est lié à l'espace autour, entre, et même sur les bâtiments. La Charte canadienne du paysage de l'AAPC indique que les architectes paysagistes doivent :

- reconnaître que les paysages sont vitaux;
- tenir compte de tous les gens concernés;
- favoriser la bonne intendance;
- accroître nos connaissances sur le paysage;
- faire preuve de leadership.

L'AAPC estime que ces valeurs sont conformes au thème énoncé par le Comité permanent, et c'est pourquoi ce mémoire met l'accent sur trois recommandations directement liées à « La croissance économique, gage de la compétitivité du Canada ». En mettant en œuvre les recommandations liées à la planification, à l'approvisionnement et aux investissements du gouvernement dans l'infrastructure, la contribution des architectes paysagistes au Canada et à l'étranger renforcera l'économie canadienne et la rendra plus concurrentielle.

Le travail des architectes paysagistes touche de nombreux aspects de l'économie canadienne et de la croissance de celle-ci. À l'échelle nationale, on estime que la contribution de l'architecture

de paysage au PIB s'élevait à plus d'un milliard de dollars en 2014, et elle augmente généralement de plus de 10 % par an. L'activité économique du secteur de l'architecture de paysage a un effet multiplicateur de 2,1 à l'échelle nationale, ce qui signifie que chaque dollar investi dans l'architecture de paysage génère 2,10 \$ d'activité économique. Chaque million de dollars dépensé dans des projets d'architecture de paysage crée 12,83 emplois à l'échelle nationale. En juin 2015, on a recensé 851 cabinets d'architectes paysagistes au Canada. Tous ces cabinets étaient classés comme de petites entreprises comptant un effectif de moins de 100 employés.

Dans le dessein de construire une économie forte, concurrentielle et productive, ce mémoire met l'accent sur le rôle essentiel que jouent les architectes paysagistes dans le soutien d'une économie adaptée aux changements climatiques. Les architectes paysagistes sont idéalement placés pour contribuer à préparer la société et les écosystèmes du Canada aux changements environnementaux à court et long termes associés à l'évolution des conditions météorologiques et du climat.

Notre avenir commun repose sur le développement d'une économie résiliente, soit une économie fonctionnelle qui vise à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Si le Canada ne se prépare pas résolument aux changements climatiques, nos entreprises, nos emplois, notre économie et notre productivité en subiront les conséquences. Cela dit, si nous investissons dans la préparation aux changements climatiques, nous pourrions très bien devenir des chefs de file mondiaux qui partageront notre expertise non seulement au Canada, mais aussi dans le monde entier, tout en protégeant notre productivité et notre économie des calamités inévitables que causeront les changements climatiques.

Montrer la voie en donnant l'exemple – L'architecture de paysage comme profession transversale dans les ministères

Recommandation n° 1 — Intégrer l'offre de services d'architecture de paysage dans tous les ministères, y compris ceux des Transports, de l'Infrastructure, des Travaux publics, de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture.

Justification

Qu'il s'agisse d'atténuer les changements climatiques ou de créer des paysages qui contribuent à bâtir des collectivités saines et productives ou encore à encourager des projets innovants grâce à des designs qui promeuvent un nouvel urbanisme et des habitudes respectueuses de l'environnement, les architectes paysagistes sont à l'avant-garde pour concevoir nos collectivités urbaines et rurales, leurs économies et la croissance durable.

L'architecture de paysage est pertinente dans tous les ministères, du ministère de la Santé au ministère des Transports, en passant par celui de l'Infrastructure et les autres. Des services

d'architecture de paysage devraient donc être intégrés dans tous les projets qui nécessitent des ingénieurs et des urbanistes.

Bien que certains ministères emploient déjà des architectes paysagistes, il est important de reconnaître l'architecture de paysage comme étant une profession qui traverse les frontières traditionnelles des ministères et de l'inclure comme profession transversale dans les projets liés aux autochtones, aux femmes ou aux aînés, ou encore à d'autres domaines comme l'agriculture, la santé et la sécurité publique.

L'architecture de paysage est une profession autoréglementée dont les services sont essentiels à la conception et à l'aménagement des espaces entre, et parfois dans, les bâtiments. Ces services ne devraient pas être une considération après coup. Étant donné la vaste gamme de services transversaux qu'offrent les architectes paysagistes, il importe que les ministères fédéraux les incluent dans les projets et les consultations afin de veiller à ce que les initiatives fédérales soient bien informées et exécutées. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral devrait encourager la participation des architectes paysagistes au sein des divers ministères.

Pour aider à développer l'économie et la compétitivité du Canada, les architectes paysagistes peuvent :

- diriger des équipes interdisciplinaires sur l'adaptation au changement climatique;
- promouvoir la résilience et la durabilité dans les environnements, les systèmes et les structures;
- utiliser des approches plus écologiques pour la gestion des eaux pluviales grâce à un développement à faible impact, des systèmes d'infiltration et au traitement des eaux usées;
- valoriser le couvert forestier urbain et les aires naturelles urbaines comme milieux de captation et de conservation du carbone;
- soutenir les changements nécessaires quant aux évaluations environnementales et aux instruments réglementaires;
- intégrer la planification et la conception en matière de changement climatique dans les programmes universitaires actuels;
- assurer une formation continue et des outils aux professionnels.

L'approvisionnement et la sélection basée sur les compétences

Recommandation n° 2 — Que le processus d'approvisionnement fédéral favorise la sélection basée sur les compétences plutôt que sur la soumission à meilleur prix pour l'embauche de professionnels du domaine de l'architecture de paysage.

Justification

La sélection basée sur les compétences, ou SBC, encourage les consultants à créer de la valeur via l'innovation, la conception durable et les économies pendant le cycle de vie. Le processus actuel basé sur la soumission à meilleur prix pénalise les consultants qui veulent innover, engager beaucoup de ressources ou anticiper les problèmes. Cette recommandation exhorte le gouvernement fédéral à modifier son processus de rédaction et d'évaluation des demandes de proposition.

Favoriser la soumission à meilleur prix a pour effet de restreindre la capacité des architectes paysagistes à trouver les meilleures solutions pour améliorer l'infrastructure et la résilience climatique ainsi que pour assurer la sécurité et le bien-être du public. Le fait d'évaluer les soumissions sur la base des compétences aide à assurer que des solutions de rechange innovatrices puissent être explorées en fonction des coûts sur tout le cycle de vie plutôt que simplement des coûts au départ. C'est souvent durant les phases initiales d'un projet que des économies sont le plus facilement intégrées et réalisées. La SBC rendrait possible ce type de réflexion et de mesures.

La sélection basée sur les compétences permet de maximiser la contribution des architectes paysagistes. Il s'agit d'une approche qui met l'accent sur la qualité, sans empêcher de tenir compte du prix. Elle signifie que le critère de sélection utilisé n'est pas limité à la soumission à meilleur prix et que les compétences sont une priorité, tandis que l'ampleur du travail, le budget et le prix peuvent être négociés.

Pour pouvoir bâtir des collectivités résilientes dont la croissance est durable, la sélection basée sur les compétences et les coûts associés au cycle de vie doivent faire partie intégrante de tous les processus d'approvisionnement utilisés par le gouvernement fédéral.

Créer des équipes de collaboration et des villes intelligentes

Recommandation n° 3 — Que les investissements fédéraux dans l'infrastructure réalisés dans les collectivités partout au pays tiennent compte du rôle majeur que jouent les architectes paysagistes dans les équipes de projets ainsi que pour assurer la croissance durable et la compétitivité en atténuant les changements climatiques grâce à des mesures d'adaptation et à la résilience.

Justification

La productivité de notre société, la compétitivité de nos entreprises et la santé de nos collectivités sont étroitement liées et exigent que nous agissions rapidement pour appréhender notre avenir

commun. Voilà pourquoi l'architecture de paysage devrait faire partie intégrante des critères employés pour guider les investissements fédéraux dans l'infrastructure.

L'AAPC se réjouit du fait qu'une exigence liée à l'optique des changements climatiques sera appliquée aux investissements du Canada dans l'infrastructure par l'intermédiaire du programme Investir dans le Canada, du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe et du Défi des villes intelligentes. Cela dit, l'AAPC estime que l'optique des changements climatiques devrait inclure dans les exigences de son document d'orientation la participation d'architectes paysagistes au même titre que celle « d'ingénieurs certifiés, d'urbanistes professionnels certifiés et de biologistes ou d'hydrologues ». (*Optique des changements climatiques – Lignes directrices générales*, 1^{er} juin 2018, p. 20)

En outre, l'AAPC appuie la prolongation du Programme de soutien aux collectivités dans le cadre du Défi des villes intelligentes durant les cinq prochaines années afin de donner aux collectivités plus de temps pour se mobiliser et appliquer les mesures de soutien qui leur ont été offertes.

Selon l'AAPC, la profession d'architecte de paysage est idéalement placée pour assurer le leadership de la planification dans le cadre des enjeux liés au changement climatique et de l'impact de ce dernier sur notre économie, notre productivité et nos collectivités.

Grâce à son Comité sur l'adaptation climatique, créé en 2014, l'AAPC apporte un leadership et une politique de soutien aux membres qui entreprennent des projets anticipant de manière proactive les modifications nécessaires à effectuer pour répondre aux besoins futurs. L'AAPC encourage ses membres à intégrer des solutions permettant de :

- minimiser les risques liés aux événements extrêmes et aux changements environnementaux;
- réduire les possibilités d'effets nocifs sur la santé et la sécurité des humains;
- préserver les espèces, les habitats et les écosystèmes;
- protéger les paysages culturels;
- améliorer la résilience des systèmes naturels et des collectivités humaines.

Conformément à ces principes, l'AAPC œuvre afin d'engager une action concertée avec d'autres professions du domaine de la planification et de la conception au Canada, en vue :

- de diffuser les dernières connaissances scientifiques sur les changements environnementaux;
- de collecter et de diffuser de l'information sur les pratiques exemplaires;
- d'intégrer le sujet du changement climatique dans les programmes d'éducation en planification et conception;

- de promouvoir auprès du gouvernement les modifications nécessaires à apporter aux politiques, aux règlements et aux normes de conception et d'aménagement.

Les architectes paysagistes peuvent aider à contrer les effets du changement climatique grâce à un design intelligent, en exerçant une architecture de paysage fondée sur des faits et en définissant des objectifs climatiques adaptés à l'ampleur du projet ainsi qu'à son emplacement géographique et à la saison durant laquelle le paysage sera le plus utilisé.

Les architectes paysagistes travaillent dans toutes les disciplines et sont compétents dans la planification et la conception de sociétés et d'environnements durables ainsi que d'économies productives.

Les sociétés durables doivent prendre des décisions pour répondre à leurs besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Dans une société durable et prospère, les citoyens comptent sur un environnement sain afin que tous puissent bénéficier :

- d'aliments et de ressources;
- d'eau potable;
- d'air pur;
- d'un logement.

En conclusion

L'AAPC croit fermement qu'avec le soutien du gouvernement fédéral, la profession d'architecte paysagiste contribuera à faire de l'économie canadienne une économie compétitive, résiliente et productive reconnue à l'échelle internationale comme un exemple de solidarité communautaire et de préparation aux changements climatiques.

Ressources supplémentaires

Exposé de position sur le changement climatique :

<http://www.aapc-csla.ca/climate-change/changements-climatiques>

Charte canadienne du paysage :

<http://www.aapc-csla.ca/charte>